

DECISION DU PRESIDENT

Travaux de restructuration des systèmes d'assainissement du secteur de Montfort sur Risle

Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L5211-1, L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020, rendue exécutoire le 27 novembre 2020, déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT la procédure de commande publique pour le marché « travaux de restructuration des systèmes d'assainissement du secteur de Montfort sur Risle » lancée en procédure d'appel d'offres ouvert, avec une date limite de remise des offres fixée au 23 juin 2022,

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 lots :

- Lot n° 1 : Pompages et démolitions
- Lot n° 2 : Canalisations et ouvrages
- Lot n° 3 : Réhabilitation des réseaux existants

CONSIDERANT que les 4 offres, réparties sur les 3 lots de la consultation, ont été reçues dans les délais,

SACHANT que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir :

Pour le lot n° 1 :

- Prix des prestations : 37 %
- Valeur technique : 36 %
- Performance énergétique et cohérence globale de transferts : 10 %
- Conditions d'usage (exploitation, risque de défaillance et H2S) : 87 %
- Organisation du chantier – Phasage - Planning : 5 %
- Qualité de l'offre : 3 %
- Mesures de sécurité, hygiène, risques liés au chantier et impact sur l'environnement : 2 %

Pour les lots n° 2 et 3 :

- Valeur technique : 40 %
- Prix des prestations : 37 %
- Organisation du chantier – Phasage - Planning : 12 %
- Amélioration du projet : 6 %
- Qualité de l'offre : 3 %
- Mesures de sécurité, hygiène, risques liés au chantier et impact sur l'environnement : 2 %

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220718-96-AU
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022

TENANT COMPTE du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant :

Pour le lot n° 1 :

- 1^{er} : SAUR

Pour le lot n° 2 :

- 1^{er} : SOGEA Nord-Ouest TP

- 2^{ème} : BOUYGUES ES / SARC / CISE TP

Pour le lot n° 3 :

- 1^{er} : SARC / ATEC / BOUYGUES ES / CISE TP

CONSIDERANT la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 08 juillet 2022,

DECIDE

Article 1 : D'entériner les décisions de la Commission d'Appels d'Offres du 08 juillet 2022,

Article 2 : Confirme l'attribution du marché de travaux du lot n° 1 à la société SAUR, pour un montant de 793 710,00 € HT, sans aucune prestation supplémentaire éventuelle,

Article 3 : Confirme l'attribution du marché de travaux du lot n° 2 à la société SOGEA Nord-Ouest TP, pour un montant de 2 863 259,09 € HT, prestation supplémentaire éventuelle n° 2 incluse,

Article 4 : Confirme l'attribution du marché de travaux du lot n° 3 au groupement SARC / ATEC / BOUYGUES ES / CISE TP, pour un montant de 2 049 236,00 € HT, sans aucune prestation supplémentaire éventuelle,

Article 5 : Que les demandes de subventions seront faites sur ces bases.

Article 6 : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels des marchés.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et les marchés seront notifiés aux sociétés /groupement attributaires.

Fait à Pont-Audemer, le 18 juillet 2022

Le Président,



Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220718-96-AU
Date de télétransmission : 20/07/2022
Date de réception préfecture : 20/07/2022